

## SUIVI DE LA FORMATION À UNE CLIENTÈLE EXTERNE PAR L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE GAZIÈRE (ETG)

### Mise en contexte

1 Dans le cadre de sa décision D-2017-096 :

2 « [55][...] **la Régie demande au Distributeur de déposer dans le cadre des prochains**  
3 **rapports annuels un suivi présentant les revenus, les dépenses, les bases d'établissement**  
4 **et l'impact tarifaire associés à la formation à une clientèle externe, apparentée ou autre**  
5 **activité, par l'École de technologie gazière (« ÉTG »)] afin de démontrer l'absence**  
6 **d'interfinancement par la clientèle réglementée. »**

### Bases d'établissement des prix

7 L'ÉTG d'Énergir offre une gamme complète de formations techniques relatives au domaine de la  
8 distribution du gaz naturel, des appareils fonctionnant au gaz naturel ainsi qu'à d'autres secteurs  
9 connexes à l'utilisation et à la distribution du gaz naturel tels que les mesures d'urgence, la  
10 sécurité publique, etc. Ces formations comprennent des cours de base, tant théoriques que  
11 pratiques, jusqu'à des formations hautement spécialisées et diversifiées. Les formations de l'ÉTG  
12 peuvent être diffusées soit dans le centre de formation de Boucherville d'Énergir ou chez le client.

13 La clientèle externe de l'ÉTG est divisée en quatre grandes catégories distinctes (voir détails à  
14 l'annexe 1) :

- 15 - **entreprises et individus** <sup>1</sup>
- 16 - **commissions scolaires et centres de formation** <sup>2</sup>
- 17 - **associations et organismes** <sup>3</sup>
- 18 - **intervenants en sécurité publique** <sup>4</sup>

19 Pour la clientèle « **entreprises et individus** <sup>1</sup> » et « **associations et organismes** <sup>3</sup> », la majorité  
20 des formations offertes par l'ÉTG sont sur une base tarifaire de 160,00 \$ de l'heure pour la  
21 diffusion de formations théoriques et de 190,00 \$ de l'heure pour la diffusion de formations  
22 pratiques. Cette différence dans le coût horaire est attribuable :

- 1 - au fait que les formations pratiques nécessitent un investissement additionnel pour  
 2 l'acquisition, l'entretien et l'utilisation d'équipements souvent très spécialisés, et
- 3 - par la présence obligatoire d'un technicien de laboratoire, en plus du formateur, pour  
 4 préparer les équipements utilisés, assurer la sécurité des participants et assurer le bon  
 5 fonctionnement des appareils durant les cours.

6 Les frais de formation pour la clientèle externe de type « **entreprises et individus** <sup>1</sup> » et  
 7 « **associations et organismes** <sup>3</sup> » peuvent être facturés à l'heure à un client payeur unique ou  
 8 au prorata par individus qui suivent une même formation, s'il s'agit de participants inscrits à titre  
 9 individuel ou des employés inscrits par différentes entreprises à une même formation.

10 À titre d'exemple, une entreprise qui inscrit 10 de ses employés à une formation « préparation  
 11 théorique TAG-1 » d'une durée de 52 heures, sera facturée 52 heures X 160,00 \$ l'heure pour  
 12 un montant total de 8 320,00 \$. Si pour la même formation les 10 participants ne sont pas de la  
 13 même entreprise ou sont des participants inscrits sur une base individuelle, la facturation sera  
 14 faite au prorata de la façon suivante : 52 heures de formation X 160,00 \$ l'heure pour un montant  
 15 total de 8 320,00 \$ qui sera divisé par le nombre de participants soit 10, pour un montant par  
 16 individu de 832,00 \$.

17 Pour la clientèle de type « **commissions scolaires et centres de formation** <sup>2</sup> » pour qui Énergir  
 18 diffuse de la formation créditée et reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement  
 19 supérieur (« MEES »), en l'occurrence le programme d'attestation de spécialisation  
 20 professionnelle ASP-5172 « Réparation d'appareils au gaz naturel », les taux horaires pour ces  
 21 formations sont fixés par le MEES selon le barème suivant.

Durée en heures du module	X	47,00 \$	(taux fixe ressources humaines)
+ Nombre d'étudiants X durée du module	X	5,84 \$	(taux fixe ressources matérielles)
+ Nombre d'étudiants X durée du module	X	0,25 \$	(taux fixe ressources de soutien)

Ex. : MODULE 2 du programme « Réparation d'appareils au gaz naturel »  
 Durée de 135 heures  
 Cohorte de 18 étudiants  
 Taux fixes du MEES (le même pour tous les modules du programme)

$$\begin{aligned}
 135 \times 47,00 \$ &= 6\,345,00 \$ \\
 + 18 \times 135 \times 5,84 \$ &= 14\,191,20 \$ \\
 + 18 \times 135 \times 0,25 \$ &= 607,50 \$
 \end{aligned}$$

$$\text{TOTAL} = 21\,143,70 \$ \div 135 \text{ heures} = 156,62 \$/\text{heure}$$

1 Finalement, pour la clientèle de type « **intervenants en sécurité publique** <sup>4</sup> », les frais de  
 2 formation exigés varient selon le type de formation offerte et sont facturés par participant à un  
 3 taux déterminé. Les villes et/ou municipalités peuvent cependant bénéficier d'escomptes de  
 4 volume si le nombre minimum de participants par session, qui est fixé à 10, est dépassé. Chaque  
 5 participant additionnel sera quant à lui facturé à l'organisme payeur à 50 % du taux initialement  
 6 déterminé.

#### Formations offertes aux apparentées

7 Les employés des entités apparentées à Énergir, dont les activités ne sont pas incluses dans les  
 8 activités de distribution du gaz naturel au Québec, suivent à l'occasion des formations à l'ÉGTG.  
 9 Voici la liste des clients et les revenus qui leur sont associés pour l'exercice financier 2017.

Nom des entités apparentées à Énergir	Revenus - 2017 (en k\$)
Climatisation et chauffage urbains de Montréal(CCUM)	6
Gaz Métro Plus (GM Plus)	4
Gaz Métro Solutions Transport (GMST)	3
<b>Sous-total entités apparentées</b>	<b>13</b>
Centre des technologies du gaz naturel (CTGN) <sup>1</sup>	8
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>

<sup>1</sup> Bien que le CTGN ne soit pas une entité apparentée à Énergir, par souci de transparence, cette dernière divulgue les revenus associés au CTGN considérant le lien étroit qui existe entre les deux entités. En effet, des employés d'Énergir siègent sur le conseil d'administration du CTGN.

- 1 Les tarifs facturés pour les formations suivies par des employés d'entités apparentées à Énergir
- 2 sont les mêmes que ceux offerts à la clientèle externe de type « entreprises et individus », tel que
- 3 décrit précédemment.

#### Suivi des revenus et des dépenses de formation externe

- 4 Les revenus et les dépenses occasionnés en 2017 par la diffusion de formation externe par l'ÉTG
- 5 sont présentés dans le tableau suivant.

Description	Montant (en k\$)
Revenus de formation	(1 367)
Coûts de formation directs - consultants	327
Coûts de formation directs - main-d'œuvre interne	306
Frais de déplacement	26
Frais d'impression	64
Publicité	1
Entretien de l'équipement	58
<b>Résultat net</b>	<b>(585)</b>

Impact tarifaire

1 Les revenus et les dépenses liés à la diffusion de formation externe par l'ÉTG sont inclus au net  
2 dans les dépenses d'exploitation d'Énergir. L'impact tarifaire associé à cette formation en 2017,  
3 correspond donc au résultat net de cette activité et représente une diminution tarifaire de 585 k\$  
4 au bénéfice de la clientèle réglementée.

Conclusion

5 Les explications concernant les bases d'établissement des revenus démontrent que les activités  
6 de formation externe de l'ÉTG ne sont pas interfinancées par la clientèle réglementée. Tous les  
7 clients de l'ÉTG, incluant les entités apparentées à Énergir, paient un tarif qui permet de couvrir  
8 les dépenses d'opération liées à la diffusion de formation externe. Il s'agit donc d'une activité qui  
9 est profitable pour la clientèle puisqu'elle génère une baisse tarifaire. De plus, les activités offertes  
10 par l'ÉTG font partie intégrante du métier de distributeur de gaz naturel d'Énergir. Les clients,  
11 internes et externes, y reçoivent des formations pertinentes pour tout ce qui se rapporte au gaz  
12 naturel dans le cadre de leurs fonctions.

13 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi de la décision D-2017-096 présentant**  
14 **les revenus, les dépenses, les bases d'établissement ainsi que l'impact tarifaire associé à**  
15 **la formation à la clientèle externe, apparentée ou autre activité, par l'École de technologie**  
16 **gazière.**

**Annexe 1 : Détails sur les catégories de clientèle****<sup>1</sup> Tout type d'entreprises / individus**

- Entreprises de service
- Grandes entreprises
- Distributeurs
- Transporteurs
- Hôpitaux
- Municipalités
- Entités apparentées et autres (CCUM, GMST, GM Plus et CTGN)

**<sup>2</sup> Partenariat facturé aux commissions scolaires pour la diffusion d'un programme crédité par le MEES**

- Commission scolaire de la Pointe-de-l'île
- Commission scolaire des Premières-Seigneuries
- Commission scolaire des Draveurs

**<sup>3</sup> Associations / Organismes**

- Commission de la construction du Québec (CCQ)
- Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ)
- Emploi-Québec

**<sup>4</sup> Intervenants en sécurité publique**

- Services des incendies
- Préventionnistes
- Brigades d'intervention en entreprise
- Responsables des mesures d'urgence